initiatives environnement

Au service d'une gestion humaniste de l'environnement

l'économie circulaire

MEUSE

La revue du CPIE de Meuse N°13

DECEMBRE 2014

La Région Lorraine

meuse conseil général

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE

Sommaire

L'économie circulaire, nouveau modèle économique vers un développement durable 4

Pauline VARNIER, Chargée de mission développement durable au CPIE de Meuse

L'économie circulaire : c'était bien avant, ce sera encore mieux après... 5

Richard MARCELET, DREAL

L'écologie industrielle et territoriale en Lorraine. 6

Jacques SZERMAN, Directeur régional adjoint ADEME Lorraine

Retours d'expériences de porteurs de projets 7

- Valorisation de biens en fin de vie grâce à l'insertion par l'activité économique (AMIE-EIMA) 7
- Des productions céréales ancrées sur leur territoire : l'exemple de 3 fermes meusiennes 8
- La restauration collective au service de la solidarité (Secours populaire de Meuse) 11
- Des produits locaux dans les repas de la restauration collective (Codecom de Triaucourt-Vaubécourt) 12
- Création d'un espace de dialogue et d'échanges non monétaires : Système d'Echange Local (Centre Socio-Culturel d'Etain et sa région) 13
- Communauté d'agglomération de Sarrebourg : ressourcerie 14
- Une démarche d'écologie industrielle en Lorraine (Entreprise VALO') 15

Edito

Alexandra PINATON
Directrice du CPIE de Meuse

Ces dernières décennies, les politiques en faveur de l'environnement ont eu à traiter les conséquences de nos modes de production et de consommation : en fin de chaîne, la gestion des déchets en est un exemple concret. Force est aujourd'hui de constater qu'au-delà de ces traitements, le fond du problème se situe bien dans les schémas de production linéaires, consommateurs de ressources et producteurs de déchets, échappant au grès de la mondialisation aux choix des consommateurs. Si le terme d'économe circulaire est assez récent dans son utilisation, son concept est directement lié aux constats des « limites de la croissance » formalisées dans le rapport Meadows en 1972.

En 2007, le Grenelle de l'Environnement a formalisé ce nouveau modèle, l'économie circulaire, comme une volonté affichée de consolider le pilier économique du développement durable. Au travers de l'économie circulaire, les challenges sont nombreux : territorialisation l'économie (au plus près de ressources et des consommateurs), éco-conception des produits, réduction de l'empreinte écologique, requalifications de biens en services (économie de la fonctionnalité), … L'enjeu est complexe, mais les porteurs de projets ne manquent pas de créativité pour y parvenir !

Au travers de 9 initiatives meusiennes et lorraines, ce numéro d'Initiatives Environnement souhaite illustrer et valoriser des démarches qui, à leurs échelles respectives, favorisent la coopération territoriale pour entrer dans le champ vertueux d'une économie respectueuse des patrimoines et des hommes, sans toutefois perdre de vue qu'il s'agit bien de créer de l'activité, des emplois et de la valeur ajoutée. Au-delà d'une nouvelle terminologie, l'économie circulaire se place donc sous la houlette du développement durable pour proposer des solutions à des enjeux globaux.

L'économie circulaire, nouveau modèle économique vers un développement durable

Pauline Varnier
Chargée de mission développement durable, CPIE de Meuse

Définition

Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et de l'Energie définit l'économie circulaire comme désignant un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agit de déployer, une nouvelle économie, circulaire, et non plus linéaire, fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie ».

L'économie circulaire est donc une économie qui s'inspire des écosystèmes naturels. Au cœur de celle-ci, la gestion raisonnée des ressources s'oppose à l'économie linéaire « extraire, produire, consommer, jeter ». Concrètement, il s'agit de produire des biens et des services en réduisant au maximum la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergie non renouvelables.

Un concept nouveau ?

Si le Grenelle de l'Environnement a institué l'économie circulaire comme partie prenante du développement durable, les pratiques en la matière ne sont pas récentes : depuis la nuit des temps, les ressources étant limitées, les matières premières difficiles d'accès et le transport onéreux, les Hommes pratiquaient certaines idées de l'économie circulaire (réparer, réutiliser, concevoir des biens durables,…). L'industrialisation (en particulier au cours du XXème siècle) et la chute du coût des matières premières ont engendré une explosion de la consommation et dans le même temps du volume des déchets. Face à l'épuisement des ressources et à la prise de conscience du coût environnemental de nos pratiques, plusieurs chercheurs, dont Walter Stahel, économiste et architecte suisse, ont développé le concept d'économie circulaire dans les années 70. Il promeut les principes d'une économie fonctionnant en circuit fermé permettant la création d'emplois, la prévention des déchets, la limitation de la consommation des ressources et à terme un impact sur la croissance. Bien que certaines pratiques de nos « anciens » soient reprises, les moyens développés par l'économie circulaire vont au-delà en prenant en compte l'innovation et les contraintes de nos territoires, donnant à ce nouveau modèle économique toute sa place dans un développement durable en phase avec les enjeux du 21e siècle.

Sur les territoires, quelles actions ?

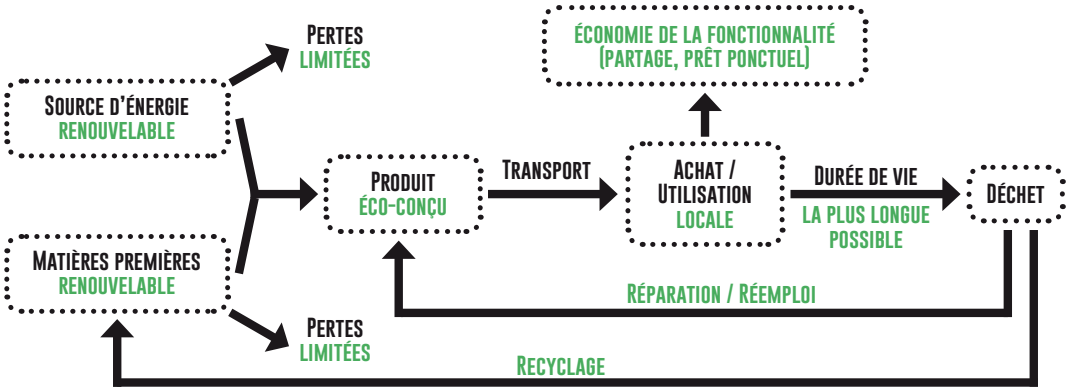

L'économie circulaire peut être mise en application par de nombreux biais :

Etant donnée la diversité des possibles, il est important de bien resituer les actions contributrices de l'économie circulaire au regard du contexte de mise en œuvre : le territoire, son tissu économique et social, son caractère rural, industriel, les politiques publiques favorisant les initiatives, … car si la transférabilité est possible, le caractère intégré des projets est incontournable !

L'évaluation par l'exemple

En Lorraine, et en particulier en Meuse, le CPIE de Meuse a choisi en 2014 d'évaluer 9 projets relevant de l'économie circulaire sur 26 initiatives identifiées au départ. Le choix s'est porté sur l'aboutissement et

la pertinence des projets au regard de la thématique, afin d'avoir des éléments d'analyse exploitables et valorisables. Cette recherche-action vise à confronter la théorie au terrain et à valoriser les projets dans leur diversité (étant entendu que contexte rural de la Meuse oriente la nature même des projets : nombreux exemples de circuits courts). Les facteurs clés et les freins à la réussite des démarches ont été identifiés avec les porteurs de projets. La synthèse proposée se base sur une grille d'analyse de plusieurs critères présentés ci-dessous :

1-La conception du produit

- Utilisation de matériaux recyclés, locaux
- Recours aux énergies renouvelables
- Réflexion en amont de la conception sur la durabilité du produit et aux possibilités de le réparer, réutiliser et / ou recycler
- Utilisation de la « matière grise » locale pour concevoir le produit et son cycle de vie, en s'appuyant sur des réseaux territoriaux

2-Gestion / valorisation sur place des déchets produits

3-Modèle de vente

- Vente d'un service plutôt que d'un bien (économie de la fonctionnalité)

4-Développement des territoires et coopération

- Les déchets des uns deviennent les matières premières des autres
- Activités génératrices d'emploi local et non délocalisables, création de savoir-faire novateurs pour le territoire
- Approvisionnement locaux, vente en circuits courts, générant des ressources économiques pour le territoire

Le point de vue des partenaires :

Dans la déclinaison opérationnelle de l'économie circulaire sur les territoires, l'implication des partenaires institutionnels, qu'elle soit financière ou technique, est nécessaire afin de soutenir les initiatives émergentes.
Le CPIE de Meuse donne la parole à deux acteurs qui accompagnent en Lorraine les porteurs de projets.

L'économie circulaire : c'était bien avant, ce sera encore mieux après...

Richard MARCELET
Correspondant économie circulaire - DREAL Lorraine

« Ce concept est très récent, il date d'une dizaine d'années » !!!! Affirmation que l'on entend fréquemment mais que nos grands parents pourraient démentir...

Comme certains font du développement durable sans le savoir, nos aïeux ont bien connu ce concept, où réparer, réutiliser, ne pas gaspiller, vivre de produits locaux étaient une nécessité de survie. Certes, ils vivaient dans un contexte bien particulier où la production était centrée sur l'industrie de l'armement et où la pénurie de biens de première nécessité faisait grimper les prix !!!

Mais tout cela est du passé.... enfin... nous pourrions faire certaines analogies avec ce que nous vivons ou nous apprêtons à vivre :

- un monde en pleine croissance démographique où les besoins en matière première et énergie explosent, mais une planète où les ressources naturelles renouvelables restent limitées.

- un monde caractérisé par une activité fortement dépendante de ses ressources et dont les impacts sur notre environnement remettent en question les conditions de vie de milliers d'entre nous.

Mais... un monde plein d'ingéniosité, d'humanité et de capacité d'innovation pour répondre aux enjeux de notre temps et accompagner une mutation déjà

engagée vers un économie circulaire.

Pour y parvenir, il nous faudra repenser la conception et la durée de vie de nos produits, créer des synergies locales pour réparer, réutiliser, recycler les produits usagés et ainsi faire que les déchets des uns se transforment en ressources pour d'autres, faire évoluer la commande publique et favoriser les produits éco-responsables...

Les entreprises devront faire preuve de créativité, et les collectivités et associations au regard de leurs compétences et missions, ont un rôle majeur à jouer pour que le concept d'économie circulaire se concrétise et s'adapte aux spécificités de leur territoire.

Une bien belle ambition pour les années à venir ! N'oublions jamais que les pionniers d'aujourd'hui seront les héros de demain.

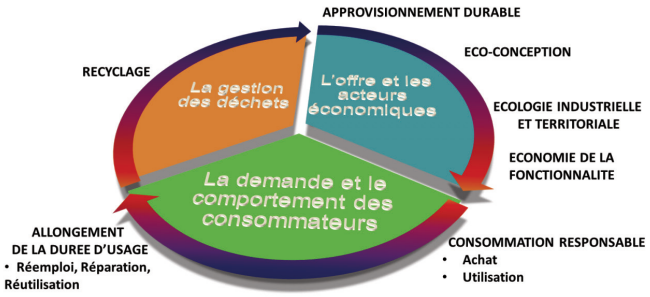

L'écologie industrielle et territoriale en Lorraine

Jacques SZERMAN
Directeur Régional Adjoint ADEME Lorraine

À l'échelle mondiale, l'extraction de ressources (matériaux et énergie) ne cesse d'augmenter et cette augmentation porte essentiellement sur des matières non renouvelables dont notre société dépend de plus en plus.

Des approches diverses sont mises en œuvre depuis plusieurs années pour réduire cette pression sur les ressources, et l'écologie industrielle et territoriale (EIT) constitue une des stratégies mobilisables dans cet objectif.

Il s'agit, sur un territoire de taille relativement limitée, comprenant une ou plusieurs zones d'activité et dont les acteurs sont motivés, de créer des synergies sur des axes tels que:

• valorisation et échanges de matière et d'énergie : les déchets des uns deviennent la matière première des autres, la chaleur fatale issue d'un process est valorisée dans une entreprise voisine, …

• mutualisation de moyens et de services : optimisation de la logistique, flottes de véhicules, …

• partage d'infrastructures : production de chaleur à base d'EnR, traitement d'eau, …

• création d'activités intermédiaires permettant de combler les chainons manquants dans l'écosystème industriel local entre une activité émettrice et une activité consommatrice.

Les entités concernées sont avant tout les industriels mais d'autres contributeurs à l'activité économique tels que les collectivités, les agriculteurs, les hôpitaux, les artisans, … peuvent aussi participer à cette démarche. Il ne s'agit pas uniquement de développer des symbioses industrielles, mais de susciter un projet de territoire commun et partagé entre de nombreux acteurs.

En Lorraine comme ailleurs, des actions ponctuelles répondant à ces besoins existent déjà.

Afin de développer ce type d'approche, le Conseil régional de Lorraine et l'ADEME ont lancé début 2014 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) visant à soutenir financièrement des actions d'animation destinées à créer de telles synergies sur des territoires. Trois structures ont candidaté : il s'agit des entreprises ENVIE 2E (soutenue par le Pays Terres de Lorraine), VALOPREST[1] (soutenue par la Communauté d'Agglomération Val de Fensch), et de la Communauté d'Agglomération de Pompey. Les projets présentés devraient conduire à moyen terme au renforcement de l'activité économique sur les territoires impliqués.

Cet AMI sera reconduit en 2015.

1 : Le projet de Valoprest est détaillé dans une fiche dédiée page XX

Valorisation de biens en fin de vie grâce à l'insertion par l'activité économique

AMIE/EIMA - Belleville sur Meuse (Association agrée chantier d'insertion / Entreprise d'insertion)

www.amie55.com

Descriptif du projet :

L'association l'AMIE (Association Meusienne d'Information et d'Entraide) accueille et accompagne les personnes en difficulté par différents moyens : hébergement et chantiers d'insertion par l'activité économique.

L'entreprise d'insertion EIMA (Environnement Initiative Multi-Activité) est une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) dont l'AMIE est actionnaire majoritaire. Elle intervient dans le secteur de l'environnement avec notamment la collecte des D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), du carton et du textile et le secteur du bâtiment (chantiers pour des particuliers ou marchés publics).

Domaine d'activité :

Environnement / bâtiment par le biais de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique)

Origine du projet :

Dans les premières années, l'association l'AMIE avait pour objet l'hébergement de personnes en difficultés. Dans le souci de favoriser l'insertion sociale et économique des résidents, des ateliers ont été mis en place autour de la récupération, réparation et réutilisation de déchets récupérés. Il s'agit de donner une deuxième vie aux déchets en donnant une seconde chance à des personnes en grande précarité !

Etapes du projet :

- 1981 : Création de l'association l'AMIE (hébergement)
- 1985/1986 : Mise en place d'un atelier de menuiserie puis arrêt suite à des baisses de financements
- 1994 : Relance des ateliers d'insertion avec ouverture d'un atelier de réparation légère (meubles puis électroménager)
- 2008 : Création de l'entreprise EIMA
- Depuis 2008 : Développement des activités d'EIMA : traitement des PAM (Petits Appareils en Mélange), création d'un établissement à Nancy, récupération/réaménagement de bungalows, collectes carton, textile et papier, partenariats de formation, gestion de déchets sur les chantiers, …

En quoi ce projet est-il novateur ?

- Recherche permanente de nouveaux projets répondant à des nouveaux besoins.
- Mise en place de projet en partenariat d'autres publics (ex : étudiants).
- Insertion progressive des personnes : chantier (avec un accompagnement fort) puis entreprise d'insertion.
- Modèle de SCIC adapté à l'insertion : l'humain est au cœur de l'entreprise.

Quelques chiffres :

- Nombre de salariés AMIE : 35 permanents et 48 postes en insertion
- EIMA : 10 encadrants permanents et 35 postes en insertion
- Trois sites : Belleville sur Meuse, Nancy et Pagny sur Meuse.
- Une formation diplomante au métier de plaquiste (titre certifié niveau CAP).

Bénéficiaires/ Clients :

- En 2013 : 64 personnes ont été embauchées sur le chantier d'insertion et 28 chez EIMA.
- Profil : majorité d'hommes au chômage depuis au moins un an, sans ressources (ou minima sociaux).

Fournisseurs/parties prenantes :

Partenariat avec Envie Lorraine, Envie 2E, Valoprest, déchèterie de Thierville,…

Par quel biais ce projet rentre-il dans le champ de l'économie circulaire ?

1. **Conception du produit**
   - Réutilisation de matériaux récupérés autant que possible (revente ou sur chantiers). Seconde vie pour les déchets, devenant un produit à valeur économique.
   - Recherche et développement de nouveaux matériaux (ex : création de ouate de cellulose à partir de cartons recyclés)
2. **Gestion / valorisation sur place des déchets produits :**
   - Intervention sur chantiers pour gestion et tri des déchets (construction ou déconstruction).
3. **Développement des territoires et coopération**
   - Cœur de métier historique des chantiers : récupération de mobilier et d'électroménager en lien notamment avec la déchèterie de Thierville sur Meuse.
   - Nombreux emplois créés, montée en compétences des personnes encadrées.
   - Vente en direct par le biais de la boutique.
   - Travail en partenariat avec des entreprises locales pour des besoins spécifiques.

Freins rencontrés :

- Difficultés pour consolider l'offre de poste en insertion (dépendant des aides à l'emploi).
- Crise dans le secteur du bâtiment depuis 2008.
- Demande de garantie sur les matériaux de construction type fenêtres (difficile à obtenir dans le cadre du réemploi).

Leviers :

- Travail en réseau.
- Créativité pour trouver des solutions innovantes à des besoins spécifiques, lien avec la recherche.
- Importance de l'organisation.

Pistes d'amélioration/ évolution :

- Aller vers la vente aux particuliers de matériaux de construction de récupération (sans garantie) dissociée de la vente de service des travaux.
- Développer la filière de transformation du carton en ouate de cellulose.

Des productions ancrées sur leur territoire : l'exemple de 3 fermes meusiennes

Dans notre département fortement rural, l'agriculture a une place prédominante dans les activités économiques et dans le modelage des paysages : les forêts, les cultures et les prairies couvrent 88% du territoire et le secteur agricole emploie plus de 5000 personnes (soit 9% des actifs meusiens contre 3% en France – chiffres INSEE 2009). Dans un contexte de grandes cultures et face à la faiblesse relative de la valeur ajoutée des productions, des exploitants développent une agriculture de proximité, respectueuse de l'environnement et des ressources et donnant lieu à la commercialisation de produits du terroir. Les trois exemples présentés illustrent l'économie circulaire dans le domaine agricole.

La ferme de la Fête : une production céréalière ancrée sur son territoire

http://www.fermedelafete.fr/

Descriptif du projet

Agriculteurs de père en fils sur la ferme de la Fête située à Ménil la Horgne, la famille Vauthier cultive des céréales biologiques (blé, tournesol, pois, féveroles, lin, seigle, lentilles...) qu'elle transforme en une large gamme de produits : farines, huiles, pains paysans cuits dans un four à bois,... Elle travaille de manière partenariale avec des exploitations du territoire.

Etapes du projet

- 1999 : Création de l'EARL de la Fête : culture de blé, orge, colza.
- 2000 : Achat du moulin et de la presse : début de la fabrication de la farine et de l'huile de colza (huile destinée à l'alimentation animale).
- 2004 : Vente de l'huile aux particuliers.
- 2006 : Arrivée de Guillaume Vauthier sur la ferme, développement filière blé plus fabrication pain.
- 2010 : Certification bio pour toutes les farines et les pains.

Quelques chiffres

- 55 stères de bois par an pour l'utilisation du four à pain
- 15 tonnes de farine brute vendue par an / 13 tonnes de farine transformée en pain par an.

Bénéficiaires/ Clients

Clientèle de particuliers :

- en vente directe sur les secteurs de Commercy, Bar le Duc et Ménil la Horgne (par le biais du magasin à la ferme, du drive fermier et du marché hebdomadaire de Commercy).
- par le biais de revendeurs : magasins en Meuse, Meurthe et Moselle et Vosges.

Un client professionnel : vente de farine à une boulangerie de Commercy.

Par quel biais ce projet rentre-il dans le champ de l'économie circulaire ?

1. **Conception du produit**
   - Bois pour le chauffage du four à pain issu de forêts locales.
   - Réutilisation d'anciens tanks à lait pour stocker l'huile.
   - Four à pain chauffé par le bois.
2. **Gestion / valorisation sur place des déchets produits**
   - Utilisation des déchets de céréales pour le chauffage des deux habitations.
   - Surplus de pain transformé en chapelure.
   - Four à bois conçu pour être chauffer au bois ou avec les déchets de céréales.
3. **Développement des territoires et coopération**
   - Echange de fumier et fientes de volailles (engrais pour la ferme) contre paille et foin avec des agriculteurs locaux.
   - Résidus de colza et tournesol/ son de blé vendus comme nourriture animale.
   - Vente en directe des produits de la ferme mais aussi de produits d'autres producteurs locaux.

La ferme de la Magère : les énergies renouvelables au service de l'agriculture

http://perso.nordnet.fr/david.trunkenwald/

Descriptif du projet

La ferme de la Magère est située sur un site isolé dans le centre de la Meuse. Depuis son installation, David Trunkenwald a redoublé d'ingéniosité afin de rendre énergétiquement autonome son exploitation : construction d'une roue à auget (roue hydraulique), installation de panneaux solaires photovoltaïques et chauffage au bois (issu de forêts locales). Cette autonomie lui permet de cultiver des céréales biologiques, de les transformer et de façonner 280 pains par semaine tout en ayant un impact moindre sur l'environnement.

Origine du projet

Après avoir pu acheter quelques hectares à ses parents, éleveurs de chevaux, David Trunkenwald s'est reconverti dans la production et la transformation des céréales produites sur la ferme. Il a construit progressivement de ses mains une maison d'habitation en bois et tous les bâtiments nécessaires au développement de ses activités. David Trunkenwald distribue aujourd'hui son pain cuit à l'ancienne au feu de bois par le biais de 4 AMAP du sud-meusien et en vente directe. La ferme de la Magère développe aussi une activité équestre avec l'élevage d'une quinzaine de chevaux.

Etapes du projet

- 2005- 2007 : achat de terrains, constructions : écurie, maison, meules, moulin et four à pain
- 2008-2009 : Premiers pains vendus sur le marché de Saint Mihiel / installation d'une roue à auget (roue hydraulique).
- 2010 - 2011 : Intégration de l'« AMAP des Coquelicots » (Mécrin) – 60 pains par semaine.
- 2011 : Participation à trois nouvelles AMAP du sud-meusien : « la Main au panier » (Nantois), « le Jardin de Cérès » (Bar-le-Duc) et « Sous les Vignes » (Vigneulles-Lès-Hattonchâtel).
- 2012 : Création d'un étang permettant l'alimentation de la roue à auget.

Quelques chiffres

- 280 pains par semaine distribués dans 4 AMAP et sur commande.
- Ferme de 10 hectares dont 4 cultivés en rotation.
- 2 variétés de blés barbus très résistants au froid : capo (rustique) et rénan.

Bénéficiaires/ Clients

Amapiens du sud-meusien (environ 200 familles) + particuliers sur commande.

Fournisseurs/parties prenantes

Graines de lin produites à la ferme de la Fête (Ménil-la-Horgne - 55), graines de tournesol d'un magasin bio de Meuse (provenance Europe).

Par quel biais ce projet rentre-il dans le champ de l'économie circulaire ?

1. **Conception du produit**
   - Bois pour les bâtiments issus de forêts locales.
   - Matériaux de récupération pour construction du moulin et du bluteur.
   - Moulin, pétrin et maison alimentés en électricité par 20m² de panneaux photovoltaïques et par une roue à auget (actionnée par l'eau captée à la source présente sur le terrain).
   - Four à bois utilisant du bois local (récupération de la chaleur du four pour chauffer la maison).
2. **Gestion / valorisation sur place des déchets produits**
   - Son de blé pour nourrir les bêtes, paille pour la litière, fumier réutilisé comme engrais. A la sortie de la ferme : proche du 0 déchet.
3. **Développement des territoires et coopération**
   - Vente des produits localement par le biais d'AMAP et en vente directe

La ferme de la Vallée : «Du champ à la chope»

http://www.rarecourtoise.com

Descriptif du projet

«Du champs à la chope», c'est la devise de la ferme de la Vallée qui brasse ses propres céréales pour créer des produits locaux vendus sur les marchés meusiens. Jacques Fagot cultive sur les 66 hectares de son exploitation agricole des céréales et des petits fruits qu'il transforme en bières fermières, confitures artisanales, farine maltée.

Origine du projet

A la suite du départ en retraite de son père, Jacques Fagot a souhaité se reconvertir et reprendre la petite exploitation céréalière familiale en y ajoutant une activité de transformation de la matière végétale. Depuis, il fabrique et vend en direct ses produits.

Etapes du projet

- 1997 : Installation de Jacques Fagot sur la ferme familiale, lancement de la production.
- 2009 : Création d'activités ludiques à la ferme : minigolf brassicole, parcours pédagogique en plein champ, labyrinthe…
- 2012 : Développement des infrastructures de la ferme avec la construction d'une salle d'accueil avec des murs en paille et l'aménagement d'une l'éco-malterie.
- 2014 : Conversion de la culture des céréales en agriculture de conservation (semis direct, abandon du travail du sol).

Quelques chiffres

- 66 hectares cultivables pour quatre céréales : blé d'hiver, orge d'hiver, colza et orge de printemps.
- ½ hectare de culture de petits fruits : framboises, groseilles, cassis, mirabelles, quetsche, pommes, …
- 150 hectolitres de bière par an.
- 40 m² de panneaux solaires, 1 poêle à bois auto-construit de type « Rocket stove ».

Bénéficiaires/ Clients

Vente directe aux particuliers : participation à de nombreux marchés (Meuse et départements limitrophes) et au Drive fermier de Bar le Duc.

Fournisseurs/parties prenantes

A part le houblon d'Alsace, quelques malts spéciaux et les contenants, toutes les matières premières sont fabriquées à la ferme.

Par quel biais ce projet rentre-il dans le champ de l'économie circulaire ?

1. **Conception du produit**
   - Ancien tank à lait pour la malterie et ancien tonneau pour la cuve de brassage.
   - Panneaux solaires et poêle à bois « Rocket stove » pour alimenter la malterie et la confiturerie.
   - Construction d'une salle d'accueil avec des ressources issues de la ferme (murs en paille).
2. **Gestion / valorisation sur place des déchets produits**
   - Utilisation des sous-produits de la brasserie (drèche) comme engrais pour les arbustes fruitiers.
3. **Développement des territoires et coopération**
   - Promotion de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, de techniques de construction écologique et toute autre idée ou moyen permettant la mise en place du développement durable par le biais du dialogue avec les agriculteurs, l'organisation de conférences et de projections de films sur des thématiques variées.
   - Vente en direct des produits de la ferme.
   - Relai de vente pour les produits d'autres producteurs meusiens.

En quoi ces 3 projets sont-ils novateurs ?

Ce sont des agriculteurs céréaliers en recherche permanente d'amélioration de leurs modes de culture : bio, agriculture de conservation… Par leurs réalisations exemplaires (recherche de complémentarité dans les énergies renouvelables pour la Ferme de la Magère, projets d'éco-construction facilement transposables à la Ferme de la Vallée et mise en place de partenariats avec d'autres exploitations du territoire à la Ferme de la Fête), ces paysans démontrent que la mise en place de démarches de développement durables répond aux besoins de leur métier. Ils prouvent qu'on peut générer une activité économique, proposer des produits respectueux de l'environnement et de la santé et les distribuer localement, tout en allant vers une autonomie énergétique.

Freins rencontrés

A la création :

- Développant des pratiques innovantes « hors du cadre conventionnel » (petites surfaces, activités de transformation à la ferme…), D. Trunkenwald et G. Vauthier se sont heurtés à de nombreux freins administratifs (capacité juridique, obligations réglementaires, coût important de la comptabilité de gestion,…). Ils ont dû prouver leur légitimité et la cohérence de leurs choix.
- Pression foncière sur les terrains agricoles en Meuse : D. Trunkenwald a rencontré des difficultés dans sa recherche de terres lorsqu'il n'avait pas encore le statut d'exploitant.
- Coût des réalisations en éco-construction : Les projets en éco-construction valorisent des ressources locales sont peu onéreuses en matériaux et facilement réalisables, mais ils ont un coût en main-d'œuvre très important (ex : mur en paille estimé à 10€/m²).

Leviers

- Développement de nouveaux circuits de vente : La mise en place d'AMAP, de marché paysan puis de drive de manière concomitante à l'installation des exploitants (notamment David Trukenwald et Guillaume Vauthier) leur a permis un « accès » direct à une clientèle de proximité.
- Vente directe et espaces d'échanges : Le contact direct des producteurs avec ses clients et les autres agriculteurs locaux permet de créer des espaces de réflexion et de dialogue dans le but d'aller vers de nouvelles pratiques (dans le domaine des pratiques agricoles mais aussi dans la confection des produits).
- Des exploitations déjà en place : La Ferme de la Fête et celle de la Vallée existaient déjà avant l'arrivée des exploitants actuels, ce qui a permis une mise en place plus rapide de filières de transformation.
- Passion des porteurs de projet : Point fort de la réussite de leurs projets, les exploitants sont passionnés par leur métier et ils sont convaincus par l'intérêt et la nécessité de la mise en place des nouvelles manières de travailler (transformation des matières premières, utilisation des énergies renouvelables, partenariats territoriaux pour les achats/ la vente et les échanges de tous types – matières, entraide).

Pistes d'amélioration/ évolution

- Développement de nouveaux modèles de vente : la mise en place de systèmes de vente sur commande (ex : drives fermiers) permettra une gestion plus facile des stocks (notamment pour la Ferme de la Fête).
- Nouvelles constructions sur les exploitations en faveur du développement durable: Les exploitations sont sans cesse en évolution ; J. Fagot et D. Trunkenwald vont installer prochainement de nouveaux bâtiments (pour les chevaux et le matériel à la Ferme de la Magère et un hébergement pour des futurs stagiaires à la Ferme de la Vallée) ainsi qu'une éolienne.
- Formation/ transmission de savoir-faire : La Ferme de la Vallée souhaite accueillir et former des stagiaires dans une volonté de partage des savoirs.

La restauration collective au service de la solidarité

Secours populaire de Meuse
www.secourspopulaire.fr/55/

Descriptif du projet :

Dans le cadre de ses activités d'entraide en faveur des personnes en difficultés, le Secours Populaire de Meuse récupère les restes alimentaires de plusieurs établissements scolaires et de la cuisine centrale de Bar le Duc pour les redistribuer à des familles en difficultés.

Domaine d'activité :

Social

Origine du projet :

La DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) a lancé début 2014 une consultation des différentes associations locales pour la mise en place d'une filière de redistribution des excédants alimentaires des cuisines collectives. Le Secours Populaire, association qui accompagne des familles en difficulté et qui a déjà l'expérience dans les collectes alimentaires, a répondu favorablement à la mise en place de cette nouvelle filière.

Etapes du projet :

- Mars 2014 : Réunion de consultation des associations d'entraide locale.
- Juin 2014 : Réunion technique avec les différents partenaires retenus.
- Septembre 2014 : Achat d'un frigo et de containers pour stocker les produits collectés.
- 4 novembre 2014 : Début de la collecte.

En quoi ce projet est-il novateur ?

- Deuxième projet de ce type initié en France.
- Pas de filière de redistribution des excédants alimentaires des cuisines collectives jusqu'alors en Meuse.

Quelques chiffres :

- 2 lycées collectés et une cuisine centrale.
- Gratuité des aliments redistribués.
- 12 familles bénéficiaires (63 personnes au total).

Bénéficiaires/ Clients :

Les personnes bénéficiaires sont déboutée du droit d'asile, elles sont donc sans ressource.

Fournisseurs/parties prenantes :

- Etablissements scolaires et cuisine centrale pour la collecte.
- Soutien de la DDCSPP et de la DRAAF pour l'investissement.

Par quel biais ce projet rentre-il dans le champ de l'économie circulaire ?

Développement des territoires et coopération

- Les produits alimentaires excédentaires des cuisines collectives de la ville sont valorisés dans le circuit de l'aide alimentaire afin de soutenir des personnes en situation d'exclusion extrême.

Freins rencontrés :

Pas de frein majeur hormis la place limitée dans les locaux pour le stockage des denrées.

Leviers :

- Collectes quasi-quotidiennes déjà mises en place par l'association – bénévoles formés.
- Personnes bénévoles et motivées pour la réalisation de l'action (projet responsabilisant et valorisant)
- Soutiens financiers pour les investissements.
- Trésorerie suffisante permettant de faire face aux délais de versement des subventions.
- Réseau des Fédérations des Secours Populaires structuré et bien organisé qui facilite la gestion des stocks des denrées.
- Travail en collaboration avec les autres associations locales.

Pistes d'amélioration/ évolution :

Duplication du projet sur le Verdunois en 2015.

Développement de filières courtes dans la restauration collective

Communauté de communes de Triaucourt- Vaubécourt
www.cc-triaucourt-vaubecourt.fr/public/

Descriptif du projet :

Depuis avril 2014, la communauté de communes de Triaucourt-Vaubécourt a passé une convention avec des producteurs locaux de légumes et de viande (porc et volaille) puis avec un producteur de fruits en septembre afin de fournir la cuisine centrale qui alimente la restauration collective du territoire.

Domaine d'activité :

Restauration collective/agriculture

Origine du projet :

Le projet a été initié par les élus de la communauté de communes en place sur le mandat intercommunal précédant qui souhaitaient améliorer la qualité de l'alimentation proposée aux habitants du territoire et participer au développement économique du département par le soutien d'agriculteurs locaux.

En quoi ce projet est-il novateur ?

- Importance du projet reconnue à l'échelle intercommunale : création d'une compétence « restauration scolaire » avec un binôme opérationnel et motivé élue – gestionnaire de la restauration. 1ère collectivité meusienne à signer des conventions avec des producteurs locaux.
- Travailler en direct avec des producteurs locaux permet de reterritorialiser des circuits économiques dans le cadre d'un cycle vertueux : revenus plus stables pour les producteurs grâce à la vente en direct et le système de conventionnement, amélioration de la qualité de l'alimentation distribuée pour les bénéficiaires, transport limité entre lieux de production et lieux de consommation.

Quelques chiffres :

- 110 000 repas par an soit 700 repas par jour en période scolaire
- 3,15€ en moyenne par repas pour les scolaires (tarifs stables, pas d'impact financier du projet sur le budget des familles).

Bénéficiaires/ Clients :

Elèves des 4 écoles primaires du territoire (Nubécourt, Triaucourt, Vaubécourt, Génicourt sous Condé) / Elèves du collège Emilie du Chatelet à Vaubécourt / Enfants accueillis à la micro-crèche «Les Lapins Malins» de Rembercourt / Personnes âgées dans le cadre du portage de repas géré par les ILCG locales (Vaubécourt, Triaucourt et Pierrefitte) / Pensionnaires de l'EHPA (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées) «la Vigne» de Vaubécourt.

Fournisseurs/parties prenantes :

- Quatre producteurs meusiens conventionnés : Ferme Millet à Ippécourt pour des poulets fermiers / Ferme auberge du Colombier à Villotte sur Aire pour de la viande porc / Ferme des Bussières à Nantois pour des crudités biologiques /Vergers d'Arifontaine à Montvillers pour des pommes et des poires.
- Achats réguliers hors convention : au Gaec des Terres Froides de Nançois pour les lentilles biologiques / à la société fromagère de Raival pour le brie.
- Démarche soutenue par la Chambre d'Agriculture et le Pays Barrois (territoire pilote pour ce type d'initiatives en lien le Plan Climat Territorial)

Par quel biais ce projet rentre-il dans le champ de l'économie circulaire ?

1. **Conception du produit**
   - Plusieurs fois par mois, les repas cuisinés par la cuisine centrale sont conçus à partir de produits locaux, frais et de saison.
2. **Développement des territoires et coopération**
   - Travaillant par un système de conventionnement de producteurs meusiens, ce projet contribue à un développement local durable : les producteurs et les consommateurs sont sur le même territoire et leur relation est innovante (au-delà de l'approche simplement marchande, une relation de partenariat est construite grâce à la collectivité qui porte le projet).

Freins rencontrés :

Approvisionnements pour la restauration scolaire encadrés par les appels d'offres pour ce qui ne relève par des conventions avec les producteurs (nécessite une forte anticipation dans la mise en place de convention avec les producteurs locaux).

Contraintes matérielles pour la transformation de certains produits (par exemple, la transformation en grande quantité de pommes de terre nécessiterait une plus grosse éplucheuse ou du personnel supplémentaire).

Coûts supplémentaires des produits (pris en charge par la collectivité).

Leviers :

- Accompagnement de la Chambre d'Agriculture dans les liens avec les producteurs et dans la formalisation des conventions.
- Fort portage politique du projet par la création d'une compétence dédiée.
- Possibilité juridique de lier des contrats sous forme de convention avec les producteurs (en dessous de 15000€, la mise en concurrence des fournisseurs n'est pas obligatoire).
- Limitation du surcoût en restauration scolaire par l'adaptation aux besoins des enfants de la taille des portions des repas servis et une sensibilisation autour du gaspillage alimentaire.

Pistes d'amélioration/ évolution :

- Conventions déjà en cours : allongement de la durée des conventions (actuellement trimestrielles). Hausse du volume et de la fréquence des produits achetés dès septembre 2014.
- Mise en place de nouvelles conventions pour des produits laitiers et de la viande de bœuf.
- Acquisition de nouveaux savoir-faire et de matériel permettant d'élargir le panel des produits.

Informations complémentaires :

Afin d'accompagner les collectivités et les cuisines centrales à introduire des produits locaux et/ou biologiques dans les repas servis en restauration hors domicile (restaurants scolaires, portage de repas à domicile, …), les acteurs institutionnels se mobilisent :

- Aide financière de 1000€ par établissement scolaire conventionné par le Conseil Général
- Mise en place début 2015 d'une plateforme internet « Fermiers Lorrains » par les Chambres d'Agricultures lorraines

Création d'un espace de dialogue et d'échanges non monétaires : Système d'Echange Local

Centre Socio-Culturel d'Etain et sa région

http://accueil.cscetain.org

(en travaux, opérationnel début 2015)

Descriptif du projet :

Depuis 2011, un Système d'Echange Local rassemble une quarantaine d'habitants d'Etain et des alentours. Mis en place et coordonné par le Centre Socio-Culturel du territoire, il permet aux « SEListes » (adhérents du SEL) d'échanger des services et des biens dans un cadre non marchand. La valeur des échanges est mesurée par la monnaie virtuelle appelée « mirabelle ». Une plateforme hébergée sur le site internet du centre social centralise les annonces et des« bourses locales d'échanges » sont organisées chaque année. Une commission dirige le projet, elle est composée d'une dizaine de sélistes, de la référente « familles » du Centre Socio-Culturel et du président de l'association.

Domaine d'activité :

Social.

Origine du projet :

Suite à la création d'un SEL à Verdun (Radi'SEL), le Centre Socio-Culturel d'Etain a recensé des besoins d'échanges et de convivialité sur le territoire. Pour y répondre, une réunion d'information a permis de réunir un groupe d'habitants motivés pour créer le SEL « EtainSEL » en septembre 2011.

Etapes du projet :

- Juin 2011 : Réunion d'informations
- Septembre 2011 : Création du SEL avec une vingtaine d'habitants
- Deux fois par an : bourse locale d'échanges
- Tous les deux mois : réunion de la commission

En quoi ce projet est-il novateur ?

Le modèle des SEL est novateur car il met en place un système d'échanges non marchands basé sur la solidarité et la création de lien social sur un territoire. Il permet à des personnes issues de toutes les catégories sociales d'échanger des biens et des compétences (bricolage, réparation, couture, cours divers,...) dans un cadre formalisé au travers d'un règlement intérieur et une charte rédigés de manière participative et collégiale.

Etain'SEL est le seul SEL de Meuse porté par un Centre Socio-Culturel ce qui permet d'avoir un suivi quotidien du projet et un accueil physique au-delà de la plateforme internet.

Quelques chiffres :

- 43 personnes adhèrent à Etain'SEL à ce jour.
- Pour les échanges de services, 1 mirabelle = 1 minute de service (ex : un cours d'une heure = 60 mirabelles). Pour les échanges de biens, la valeur d'échange est fixée librement.
- Pour chaque nouveau SEListe, son compte est crédité de 120 mirabelles.

Bénéficiaires/ Clients :

- Ouvert à tous les publics d'Etain et de sa région.
- Moyenne d'âge des adhérents : 40 ans / Mixité dans les profils socioprofessionnels et situations familiales variées.

Fournisseurs/parties prenantes :

Adhérents à la fois fournisseurs et bénéficiaires.

Soutien du Centre Socio-Culturel avec la mise à disposition d'un salarié à temps partiel sur le pilotage de ce projet.

Par quel biais ce projet rentre-il dans le champ de l'économie circulaire ?

1. **Conception du produit**
   - Tous les biens échangés sont des biens de seconde main : limitation des coûts d'abandon, de destruction ou de recyclage (si les produits avaient été jetés) et limitation des ressources utilisées pour la fabrication (si les bénéficiaires avaient acheté des biens neufs)
2. **Gestion / valorisation sur place des déchets produits :**
   - Le SEL peut proposer la mise à disposition de matériel (ex : tondeuse, outils, ...) ce qui limite la consommation de biens.
3. **Développement des territoires et coopération**
   - Les SEL se développent en réseau dans une démarche de partage d'expériences et d'amélioration continue. La solidarité inter-SEL permet l'essaimage des projets. Ainsi, Etain'SEL a été partenaire de la Croix-Rouge de Damvillers dans la création de leur SEL.

Freins rencontrés :

- Plateforme internet difficile à gérer (nombreux problèmes techniques rencontrés).
- Difficultés d'appropriation du projet par les habitants :
  - Concept d'échanges non-marchands qui bouleverse les habitudes de consommation
  - Cible des bénéficiaires assez floue dans les esprits (globalement : les personnes aisées pensent ne pas être concernées, les personnes en difficultés pensent ne rien avoir à échanger).

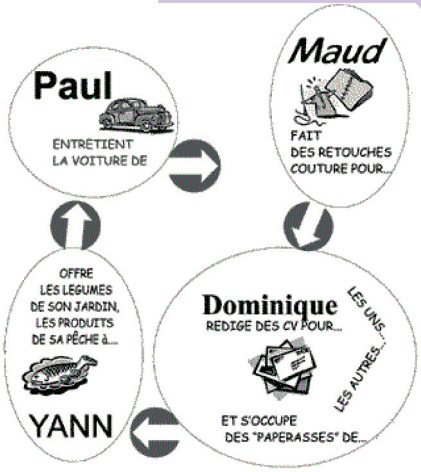

Leviers :

- Projet issu de la volonté des habitants et porté par une structure existante et investie dans la dynamique sociale du territoire.
- Mixité des personnes adhérentes qui permet de lever des barrières sociales et de créer des espaces d'échanges conviviaux.

Pistes d'amélioration/ évolution :

- Réflexion à venir sur le développement de la communication pour lever les freins rencontrés.
- Possibilité de mettre en place des bourses d'échanges interSEL avec le SEL de Damvillers qui vient d'être créé (par exemple).

Une seconde vie pour les biens apportés en déchèterie : la ressourcerie

Pôle Déchets de l'arrondissement de Sarrebourg

http://www.pays-sarrebourg.fr/

Descriptif du projet :

En 2011, le Pôle Déchets de l'arrondissement de Sarrebourg s'est associé avec l'association locale Assajuco Emmaüs pour la mise en place d'une ressourcerie. Cette association assure des permanences dans les six déchèteries du territoire dans le but de récupérer des objets pouvant encore servir (jeux, jouets, livres, vaisselles, petits appareils électroménagers...). Ces objets sont réparés si besoin par les équipes de l'association puis revendus à bas prix.

Domaine d'activité :

Recyclage/Réemploi.

Origine du projet :

Suite à la mise en place de la redevance incitative sur l'arrondissement de Sarrebourg en 2011, le volume des déchets apportés en déchèterie n'a pas cessé d'augmenter et 900 tonnes par an d'encombrants étaient enfouis, faute de réemploi. Le Pôle Déchets a donc lancé une concertation avec les acteurs locaux pour la création d'une ressourcerie sur son territoire.

Etapes du projet :

- Janvier 2011 : Mise en place de la redevance incitative sur le territoire.
- Juillet 2011 : Mise en place de la collecte des objets.
- 18 octobre 2011 : Ouverture de la recyclerie et de l'activité de vente.

En quoi ce projet est-il novateur ?

Projet pleinement inscrit dans le développement durable :

- impact environnemental : réduction du volume des déchets ultimes, seconde vie pour les objets, réemploi
- impact social : recourt à des emplois en insertion pour le tri et les réparations / vente de biens d'occasion à des prix accessibles à tous,
- impact économique : chiffre d'affaire réalisé par la vente des produits / création d'emploi.

Inscription de la démarche dans les politiques publiques : volonté de réduire de 15% le volume des déchets partant à l'incinération ou au stockage d'ici 2012 et de 7% des déchets ménagers et assimilés d'ici à 2015.

Quelques chiffres :

- 7900 objets récupérés en 2012 soit 261 tonnes, revendus pour 36 000€.
- 17 salariés : 14 personnes employées en insertion, 1 chef d'équipe, 1 assistant chef d'équipe et 1 conseiller professionnel.

Bénéficiaires/ Clients :

- Ventes ouvertes à tous les habitants du territoire.
- Employés en insertion qui bénéficient d'un accompagnement spécifique.

Fournisseurs/parties prenantes :

Habitants du territoire qui fréquentent les déchèteries de l'arrondissement (dépôts directs ou collecte à domicile sur rendez-vous).

Par quel biais ce projet rentre-il dans le champ de l'économie circulaire ?

1. **Conception du produit**
   - Les objets récupérés en réemploi sont réparés si besoin puis revendus ; ce qui permet d'allonger la durée de vie des produits.
   - L'association d'insertion emploie et forme une quinzaine de personnes en insertion (pour l'antenne de Sarrebourg).
   - Vente en direct aux habitants du territoire de produits à bas prix.

Leviers :

- Accompagnement par les réseaux nationaux tels qu'Emmaüs.
- Phase de concertation en amont du projet avec les élus.
- Mobilisation d'une équipe d'une quarantaine de bénévoles d'Emmaüs en soutien à l'équipe salariée.

Une ressourcerie en Meuse :

La communauté d'agglomération Meuse Grand Sud travaille depuis plusieurs années sur la création d'une ressourcerie adossée à la déchèterie de Bar le Duc qui ouvrira ses portes fin 2015. A ce jour, un bâtiment a été construit et le mode de fonctionnement du service est en cours de détermination.

L'expérience du Pôle Déchets de l'Arrondissement de Sarrebourg fait la preuve de la pertinence d'un tel projet pleinement inscrit dans le développement local durable. Cette initiative n'est pas isolée : en France, il existe plus de 2000 ressourceries. Un réseau national a été créé pour les accompagner.

Projet initié dans le cadre du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND) et soutenu notamment par l'ADEME et le Conseil Général de la Meuse, la ressourcerie de Bar-le-Duc permettra la mise en place d'un nouveau service pour les habitants tout en répondant aux enjeux globaux de développement durable.

Une démarche d'écologie industrielle en Lorraine

Entreprise Valo' (Entreprise d'insertion)

Descriptif du projet :

L'entreprise Valo' porte le projet de création du Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) Florange Ecologie Industrielle et Insertion (Fe2i). Ce projet met en réseau tous les acteurs locaux (entreprises classiques, acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, collectivités territoriales, composantes de l'Université de Lorraine et des chambres consulaires) dans le but de développer l'écologie industrielle et territoriale dans la Vallée de la Fensch (Moselle). Il se construit autour de trois axes interdépendants :

- créer de l'activité économique grâce à la mise en œuvre de filières locales de gestion des déchets et de leurs activités connexes,
- créer des emplois durables en favorisant l'insertion et la formation professionnelle,
- limiter les impacts environnementaux liés à la gestion des déchets.

Domaine d'activité :

Ecologie industrielle.

Origine du projet :

Soutenue par la communauté d'agglomération du Val de Fensch et de nombreux partenaires (CCI Lorraine, Pôle Emploi de Hayange, association ELIPS, ADAPEI, THYSSEN KRUPP Presta France, ADEME, plusieurs PME, Université de Lorraine), l'entreprise d'insertion Valo' a répondu en 2013 à un appel à projet interministériel pour mettre en œuvre une démarche d'écologie industrielle. La vallée de la Fensch, au cœur du bassin sidérurgique, fortement touchée économiquement et socialement par la désindustrialisation et la crise économique, est un territoire en « devenir ».

Le projet PTCE Fe2i a pour objectif de revitaliser le territoire par la création de filières locales de gestion des déchets sur les zones industrielles et commerciales identifiées en intégrant des emplois en insertion. Pour mener à bien ce projet, l'association Fe2i va être créée.

Etapes du projet :

- 15 juillet 2013 : lancement de l'appel à projet PTCE
- 10 janvier 2014 : Valo' est un des 23 lauréats sur 180 dossiers déposés
- 2 avril 2014 : Valo' signature de la Convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations
- 5 juin 2014 : lancement officiel de Florange Ecologie Industrielle et Insertion en présence des partenaires fondateurs
- 18 août 2014 : recrutement Chef de Projet Fe2i
- en cours : création juridique de l'association Fe2i.

En quoi ce projet est-il novateur ?

L'écologie industrielle et territoriale est un concept novateur en France. En Lorraine, trois projets émergent et sont en cours de mise en place.

Valo' est un acteur reconnu de l'insertion en Lorraine. Première entreprise de l'ESS en France à avoir été labellisée Lucie (label reconnaissant la Responsabilité Sociétale des Entreprises), Valo' est une entreprise innovante et intégrée au territoire.

Structure pilote de Fe2i, Valo' est accompagnée par un cabinet d'étude et de conseil Ecota qui procède actuellement à un diagnostic d'écologie industrielle sur le territoire. Cette première phase contribue ainsi à développer la démarche grâce à la mobilisation territoriale. La nouveauté réside aussi dans cette approche territoriale et dans la manière d'appréhender un territoire à partir de ses parties prenantes (acteurs économie privée, publique, ESS) et d'animer cette mise en réseau.

Quelques chiffres :

- 3 zones industrielles sur le territoire du Val de Fensch / 2 200 entreprises industrielles, artisanales et commerciales / près de 20 000 emplois.
- Valo' : 66 emplois dont 54 postes d'insertion et 12 permanents.

Bénéficiaires/ Clients :

A terme, l'objectif est de créer 20 emplois solidaires sur le territoire.

Fournisseurs/parties prenantes :

Les parties prenantes organisationnelles aujourd'hui sont Valo' et le cabinet d'étude et de conseil Ecota, sachant que l'association Fe2i sera créée début 2015 et disposera de son bureau.

Les parties prenantes économiques sont les futurs membres (entreprises, collectivités, associations, laboratoire de recherche), les financeurs tels que l'État, la Région Lorraine, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, l'Ademe.

Les parties prenantes sociétales sont les institutionnels tels que l'État, la Région, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la CCI, les structures de l'insertion par l'activité économique sur le territoire, mission locale, APEI, ESAT.

Par quel biais ce projet rentre-il dans le champ de l'économie circulaire ?

1. **Conception du produit**
   - Accompagnement de la mise en place d'une démarche d'écologie industrielle territoriale : Proposer des services de mutualisation / Bâtir des filières de collecte, de traitement et de valorisation des déchets/Reconnaître et formaliser la coordination des acteurs locaux/Proposer des solutions d'ingénierie pour le traitement des matières et des énergies.
   - Création de 20 emplois solidaires sur la zone d'activités
   - Développement et promotion de l'innovation
   - Capitalisation des expériences en assurant le transfert de connaissance et de technologies
   - Communication et sensibilisation des parties prenantes à la transition écologique par la prévention et la gestion des déchets.

Freins rencontrés :

Le temps des entreprises n'est pas celui des administrations (et inversement).

Leviers :

- Financement sur 3 ans par la Caisse des Dépôts et Consignations, ADEME
- Appui des collectivités locales (communauté de communes, Région), loi ESS 2014
- Intérêts et motivation des entreprises.

Pistes d'amélioration/ évolution :

Projet qui commence à se concrétiser, tout est à faire.

Le coin des ressources

Quelques livres :

- « Economie circulaire, l'urgence écologique », Jean Claude Levy, édition Presses De L'Ecole Nationale Des Ponts Et Chaussées, 01/2010
- « Ecologie industrielle et territoriale : Stratégies locales pour un développement durable », Nicolas Buclet, éditions Presses Universitaires du Septentrion, 07/2011
- « La vie share : mode d'emploi. Consommation, partage et modes de vie collaboratifs », Anne-Sophie Novel, éditions Broché, 05/2013

Quelques sites de référence :

- Institut de l'économie circulaire : http://www.institut-economie-circulaire.fr/
- Ministère de l'environnement, du développement durable et de l'énergie et en particulier les travaux de la table ronde sur l'économie circulaire lors de la conférence environnementale des 20 et 21 septembre 2013 : http://www.developpement-durable.gouv.fr/Economie-circulaire,33986.html
- Fondation Ellen Mac Arthur : http://www.ellenmacarthurfoundation.org/fr/economie-circulaire
- Interview de Walter Stahel (économiste suisse qui a théorisé le concept d'économie circulaire en 1976) : http://ec.europa.eu/environment/ecoap/about-eco-innovation/experts-interviews/reuse-is-the-key-to-the-circular-economy_fr.htm
- Vidéo de présentation de la ressourcerie de l'arrondissement de Sarrebourg : http://www.lorraine.ademe.fr/domaines-dintervention/dechets/exemples-suivre

Pour tout renseignements concernant les activités pour tous que nous proposons tout au long de l'année (sorties naturalistes de découverte de la faune et la flore, ateliers pratiques, conférences et projections, ...), contactez-nous !

MEUSE

Renseignements au CPIE de Meuse

14 rue Chaude, 55160 Bonzée - 03.29.87.36.65 - cpie.meuse.ressources@orange.fr

Conception, réalisation, rédaction
CPIE de Meuse

ISSN : 0753-3454

Directeur de publication
Olivier AIMONT

Directrice de rédaction
Alexandra PINATON

Coordination - mise en page
Samuel NOURRY

Impression
Conseil Général de la Meuse

Remerciements
A tous les rédacteurs d'articles, à tous les porteurs de projet qui nous ont accueillis et fait partager leur expérience, à tous les partenaires institutionnels/associatifs/coopératifs qui nous ont guidés

Ainsi qu'à :
Toute l'équipe du CPIE de Meuse

Photos et illustrations
Sauf précision, photos des auteurs d'articles et CPIE de Meuse.